

FICHE DE POSTE

Agent d'accueil polyvalent cinéma
Contrat à durée à temps partiel de mai à début novembre

ANNONCE :

Bonjour,

Pour compléter l'équipe du Cinéma La Locomotive, nous recherchons un **agent accueil polyvalent pour une durée de 6 mois**.

Vous avez un intérêt pour le cinéma, le sens du **relationnel**, le **sourire** de tous les instants, pas de problème avec la **gestion** d'une caisse et une appétence pour les **outils informatiques**. Venez rejoindre une équipe de passionnés.

Si nécessaire, une formation en interne est assurée pour la gestion des séances.

Le Cinéma La Locomotive est **situé à Arzon** à la pointe de la Presqu'île de Rhuys, ouvert toute l'année, tous les jours. Nous sommes un cinéma d'Art et Essai avec une programmation variée. Nous apprécions la proximité avec nos spectateurs. Vous allez faire partie intégrante d'une équipe même si vous allez être amené à travailler seul.

Nous avons hâte de vous lire.
L'équipe du Cinéma La Locomotive

VOS MISSIONS :

- Accueil physique et téléphonique
- Renseigner, conseiller les spectateurs
- Billetterie (Mandataire de la régie de recettes sous le contrôle du régisseur)
- Gestion de la confiserie
- Gestion des projections (téléchargement et projection des films)
- Entretien des locaux accueil, sanitaires et salle de projection

COMPÉTENCES :

Savoir-faire

- Organiser
- Appétence pour l'utilisation de matériel informatique
- Gestion du stress (réactifs, capacité d'adaptation)
- Gestion de caisse
- Animation - Médiation (peut-être un plus)

Savoir

- Connaissance des outils informatiques
- Connaître Cinédigital (peut être un plus)
- Intérêt pour le cinéma et son actualité serait un plus

Savoir-être

- Ponctualité
- Sens de l'accueil (Accueillant – Dynamique – Bonne présentation)
- Sens du travail en équipe et en autonomie

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL :

- Modulation du temps de travail :
 - De mi-mai à début juillet → temps plein
 - De juillet à octobre → temps partiel
- Travail les soirées, les week-ends et jours fériés
- Heures flexibles
- Rémunération selon la convention collective